



LIGUE D'HIVER JUVÉNILE 2011 (*Document révisé le 22 juillet*)

Pour l'hiver 2011, l'Association régionale de soccer Richelieu-Yamaska (ARSRY) se joint à la Ligue de soccer intérieur de la Rive-Sud (LSIRS) et offre les formules de ligue suivantes :

| Classe | U9 | U10 | U11 | U12 | U13 | U14 | U15 | U16 | U18 |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| Année de naissance | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 | 1998 | 1997 | 1996 | 1995 | 1993-1994 |
| A | 7 vs 7 | 7 vs 7 | 7 vs 7 | 7 vs 7 | 7 vs 7 | 7 vs 7 | 7 vs 7 | 7 vs 7 | 7 vs 7 |
| AA | | | 9 vs 9 | 9 vs 9 | 11 vs 11 | 9 vs 9* | 9 vs 9* | 9 vs 9* | 9 vs 9* |
| AAA | | | | | | 11 vs 11 | 11 vs 11 | 11 vs 11 | 11 vs 11 |

**La formule de jeux sera déterminée par la ligue selon les inscriptions reçues et les demandes des Clubs.*

Les coûts et le nombre de joueur minimum fixés par l'INTER sont les suivants :

| Compétition | Nombre de joueurs minimum ¹ | Coût / équipe | 1 ^{er} versement / équipe (13 août) | 2 ^e versement / équipe (15 septembre) |
|-------------|--|---------------|--|--|
| 7 vs 7 | 8 | 1700\$ | 500\$ | 1200\$ |
| 9 vs 9 | 10 | 2100\$ | 500\$ | 1600\$ |
| 11 vs 11 | 12 | 2900\$ | 500\$ | 2400\$ |

¹ Nombre minimum de joueurs requis pour qu'une équipe soit mise sur pieds.

² Des frais de 10\$ additionnels seront exigés aux joueurs qui n'avaient pas de passeport valide pour la saison été 2010.

- La saison d'hiver débutera le 16 octobre pour se terminer le 10 avril 2011.
- Les matchs seront le samedi ou le dimanche (*dès que nous aurons plus de précision à ce sujet, nous vous aviserons*).
- La saison sera de 10 matchs sans série de fin de saison. (*U9 = 8 matchs + 2 activités techniques avec l'ARS*)
- Les matchs locaux auront lieu au **Centre BMO** de St-Hyacinthe alors que les matchs visiteurs se tiendront au stade du Haut-Richelieu ou au Centre Multi-Sports du Collège Français (Longueuil).
- **Avant le 30 juillet**, vous devez fournir une réponse à votre entraîneur si vous êtes intéressé à participer à la ligue d'hiver. Celui-ci validera qu'il a le nombre de joueur minimum requis pour inscrire une équipe. Par la suite il vous informera du montant à déboursier pour le 1^{er} et le 2^e versement selon le nombre de joueurs qui désirent s'inscrire. Les coûts du tableau ci-dessus seront partagés de façon égale selon le nombre de joueurs qui s'inscriront avec l'équipe.
- Les frais d'inscription devront être acquittés par chèque. Les chèques devront être libellés au nom de l'INTER de Saint-Hyacinthe. Le premier versement sera non remboursable après le 1^{er} septembre alors que le deuxième versement sera non remboursable après le 24 septembre.

Pour le 13 août, vous devrez avoir remis à votre entraîneur, la fiche d'inscription en 2 copies ainsi que les (2) chèques pour les frais d'inscription.

- Un chèque additionnel de 40\$, pour le prêt du chandail d'équipe devra également être remis au début de la saison à titre de bon de garantie. Ce bon vous sera remis à la fin de la saison à condition que le chandail soit remis en bon état. Le chèque devra être daté du 15 avril 2011.

L'INTER **recommande** que les joueurs qui s'inscrivent à la ligue d'hiver soient également inscrits au **Camp de perfectionnement** de l'association de soccer de St-Hyacinthe (ASSH) qui débutera à la mi-octobre ou qu'ils fassent partie d'un programme sport-étude reconnu.

Pour les joueurs provenant du niveau Local (récréatif) ou d'un autre club, vous devez adresser une demande au Directeur technique, M. Frédéric Delage : frederic.delage@intersthyacinthe.com